



COTISATION VOLONTAIRE OBLIGATOIRE (CVO) 2015

ENTREPRISES ET AUTRES PERSONNES MORALES

Assujettis autres que propriétaires forestiers privés, communes et collectivités

Document à retourner complété à France Bois Forêt avec votre bordereau de déclaration
AVANT LE 30 AVRIL 2015 ou par Internet avant le **15 MAI 2015**.

Versement de la collecte CVO par délégation pour le compte des Propriétaires Forestiers

Par délégation : Indiquez le montant des cotisations collectées pour le compte des Propriétaires Forestiers vendeurs, organisateurs ou responsables de la vente de bois rond. (On entend par bois rond tout bois sur pied ou qui n'a fait l'objet que d'une exploitation et d'un transport éventuel, sans mise en œuvre).

Au titre des recettes 2014, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes des différents Propriétaires Forestiers (personnes morales ou physiques) avec lesquels vous avez effectué une transaction, ainsi que le chiffre d'affaires HTVA et le montant de la CVO correspondant à votre collaboration.

Propriétaire forestier / Nom :

Prénom :

N° : Voie :

Lieu-dit :

Ville : Code postal :

CA HTVA
année de référence 2014 (hors transport)

 €

Montant CVO à verser

 €

Propriétaire forestier / Nom :

Prénom :

N° : Voie :

Lieu-dit :

Ville : Code postal :

CA HTVA
année de référence 2014 (hors transport)

 €

Montant CVO à verser

 €

Propriétaire forestier / Nom :

Prénom :

N° : Voie :

Lieu-dit :

Ville : Code postal :

CA HTVA
année de référence 2014 (hors transport)

 €

Montant CVO à verser

 €

Propriétaire forestier / Nom :

Prénom :

N° : Voie :

Lieu-dit :

Ville : Code postal :

CA HTVA
année de référence 2014 (hors transport)

 €

Montant CVO à verser

 €

NB : En cas de besoin, reportez le détail des cotisations collectées pour le compte des propriétaires forestiers en 2014, sur le tableau à télécharger sur franceboisforet.fr et joindre celui-ci à votre déclaration renvoyée à France Bois Forêt.

Cachet de l'entreprise

Certifié conforme le

Signature

Jour Mois Année

TOTAL
de la CVO à verser à France Bois Forêt
pour le compte des propriétaires

 €